

# Financement des investissements en production porcine : évaluation du besoin et de l'offre, développement d'instruments financiers

Christine ROGUET

IFIP - institut du porc, La Motte au Vicomte BP 35104, 35651 Le Rheu Cedex, France

[christine.roquet@ifip.asso.fr](mailto:christine.roquet@ifip.asso.fr)

## **Financement des investissements en production porcine : évaluation du besoin et de l'offre, développement d'instruments financiers**

Financée par FranceAgrimer, cette étude a pour objectif, sur les différents besoins de financement des exploitations porcines (installation, cycle d'investissement, cycle d'exploitation), de (i) réaliser un état des lieux du besoin et de l'offre de financement en France (forme d'évaluation ex ante), (ii) identifier les éventuelles défaillances du marché, les "gaps financiers", conduisant à ce que des entreprises pourtant viables et solvables ne soient pas ou mal financées; (iii) identifier les instruments financiers à créer ou adapter pour y remédier (fonds de prêts, fonds de capital investissement, fonds de garantie...). L'étude s'appuie sur l'analyse, à partir du RICA, de la dynamique d'investissement et de la situation économique et financière des exploitations porcines françaises, sur une vingtaine d'entretiens auprès d'acteurs privés (organisations de producteurs, éleveurs, banques, centre comptable) et publics (Régions, Caisse des Dépôts, Bpifrance, Fonds européen d'investissement...) et sur une large bibliographie sur l'utilisation des fonds européens pour financer les instruments financiers conçus par les Etats membres. L'analyse comptable fait ressortir trois forces de la production porcine en faveur de son financement : l'investissement est productif, la rémunération des capitaux investis est en moyenne supérieure à celle des autres spéculations agricoles et l'organisation en groupements est efficace en termes d'accompagnement ; mais aussi trois contraintes : l'intensité capitalistique, la volatilité des revenus, le manque d'attractivité de l'activité. L'évaluation ex ante ne montre pas de réelle défaillance de marché, laissant penser que la création de certains instruments financiers répond pour partie davantage à une logique de diversification de l'offre qu'à des besoins non satisfaits. Cependant, des enjeux nécessitent de trouver des solutions nouvelles : (i) transmettre (reprise progressive de l'actif, apporteurs extérieurs de capitaux, garants professionnels, portage du foncier), (ii) résister à la volatilité des marchés (contractualisation, épargne défiscalisée), (iii) faire évoluer les modes d'élevage (effet levier des fonds de garanties ou de prêts).

## **Financing investments in pig production: assessment of needs and supply, development of financial instruments**

Financed by FranceAgrimer, this study aimed, based on financing requirements of pig farms (establishment, investment phase, working capital requirement), to (i) inventory the need for and supply of financing in France (ex-ante evaluation), (ii) identify possible market failures when viable and creditworthy enterprises are not or poorly funded, and (iii) identify financial instruments to be created or adapted to address this problem (loan funds, private equity funds, guarantee funds, etc.). The study was based on analysing investment dynamics and the economic and financial situation of French pig farms from FADN data, from ca. 20 interviews with private actors (cooperatives, farmers, banks, accounting centres) and public (French regions, Caisse des Dépôts, Bpifrance, European Investment Funds, etc.) and from a broad literature review of the use of European funds to finance financial instruments designed by European Union Member States. The accounting analysis highlighted three strengths of pig production favourable to financing: investment increases its productivity, it has higher average return on capital than other types of agricultural production and the organization of pig producers in cooperatives builds a good accompanying framework. However, three constraints were identified: high capital requirements, income volatility and the profession's lack of attractiveness. The ex-ante evaluation did not show real market failure, suggesting that some financial instruments are more supply-driven than need-based. However, some issues need to find new solutions: (i) farm transmission (gradual onset, external capital providers, guarantors, land piggybacking), (ii) resistance to market volatility (contracts, tax-free savings), and (iii) contribution to the agroecological transition (leverage effect of guarantee or loan funds).

## INTRODUCTION

Le contexte de la production porcine est caractérisé par :

- Une baisse tendancielle de la production en France, avec un risque d'effondrement dans certaines régions ;
- Un gros besoin d'investissement pour moderniser les porcheries, leur vieillissement nuisant à leur performance et à leur transmission (Roguet *et al.*, 2007 ; Roguet, 2017) ;
- Un vieillissement des chefs d'exploitation, avec de très nombreux départs à la retraite à venir, des outils difficiles à transmettre (trop petits ou vétustes), un manque de candidats à l'installation qui interroge sur le profil des porteurs de capitaux demain, un changement de mentalité parmi les jeunes générations en quête de sécurité de revenu, de conditions de vie à parité avec la société, de sens (mettre en œuvre des modes de production mieux acceptés par la société) ;
- Des critiques sociétales fortes adressées à l'élevage, en lien avec le bien-être et la santé animale, la protection de l'environnement, une production moins intensive, appelant à une évolution de certaines pratiques et modes d'élevage (Delanoue *et al.*, 2017 ; plans de filières, 2018)

Ainsi, des investissements importants sont nécessaires. Leur financement est un enjeu pour l'avenir de la production porcine française. Les besoins de financement (Figure 1), tant des immobilisations que du cycle d'exploitation (Besoin en Fonds de Roulement = stocks + créances – dettes fournisseurs) nécessitent des ressources disponibles sur une longue durée (« patients »), sur fonds propres (éleveurs ou investisseurs) ou empruntés, et des garanties.

L'emprunt bancaire et l'organisation sociétaire ont été et restent des solutions pour permettre la croissance des exploitations agricoles. Mais la question se pose de savoir s'ils n'ont pas atteint une limite en termes de montants de capitaux à investir, de candidats pour les porter, de garanties, contexte dans lequel d'autres dispositifs doivent être imaginés dans un écosystème de financement élargi (filière, économie sociale et solidaire, régions, UE...). A l'échelle de l'UE, les innovations de la politique de développement rural pour la période 2014-2020 se sont traduites par l'introduction de mesures visant à renforcer la capacité des États membres à aider les entreprises rurales à accéder aux moyens financiers dont elles ont besoin.

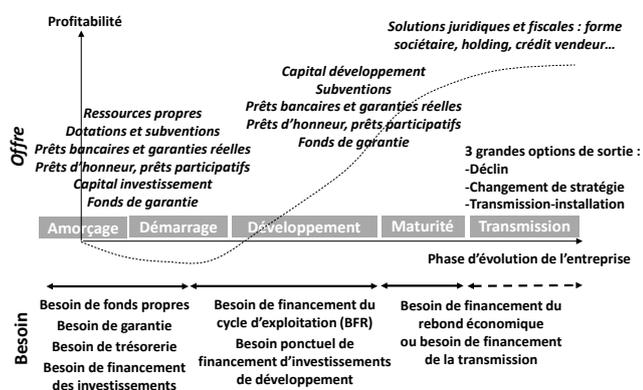


Figure 1. Besoins de financement selon la vie de l'entreprise

Financée par FranceAgrimer, l'étude dont cet article restitue les résultats a pour objectif, sur les différents besoins de financement des exploitations porcines (installation, cycle d'investissement, cycle d'exploitation), de (i) réaliser un état

des lieux du besoin et de l'offre de financement en France (forme d'évaluation *ex ante*), (ii) identifier les éventuelles défaillances du marché (des entreprises viables et solvables pouvant être non ou mal financées), (iii) identifier les instruments financiers à créer ou adapter pour y remédier.

## 1. MATERIEL ET METHODES

L'étude s'appuie sur l'analyse de la dynamique d'investissement et de la situation économique et financière des exploitations porcines à partir des données comptables du RICA, sur une vingtaine d'entretiens auprès d'acteurs privés (OP<sup>1</sup>, éleveurs, banques, centre comptable) et publics (Conseils régionaux, Caisse des dépôts et consignations, Bpifrance, Fonds européen d'investissement<sup>2</sup>...), sur une confrontation des besoins et de l'offre de financement lors d'un focus group associant acteurs de la filière et financeurs, ainsi que sur une large bibliographie de l'utilisation des fonds européens pour financer les instruments financiers conçus par les Etats membres.

## 2. RESULTATS

### 2.1. Besoin et offre de financement en production porcine

#### 2.1.1. Situation économique et financière des exploitations porcines spécialisées : évolution sur 1990-2017

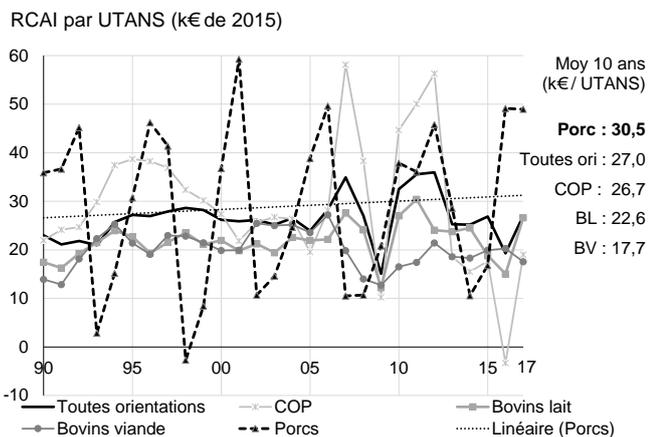
Le champ du RICA comprend les exploitations agricoles tenant une comptabilité et ayant une certaine dimension économique. Elles couvrent plus de 95% du potentiel économique de l'agriculture du pays. En 2017, l'échantillon enquêté compte 7 282 exploitations, représentatives de 290 514 exploitations moyennes ou grandes, parmi lesquelles 205 exploitations, représentatives de 5 462 exploitations porcines spécialisées (OTEX 51). D'après l'enquête sur la structure des exploitations de 2016, l'OTEX 51 rassemble 36% des exploitations françaises ayant des porcs et 79% du cheptel porcin du pays.

De 1990 à 2017, la taille moyenne des exploitations porcines spécialisées du RICA a été multipliée par 2,5 pour l'effectif porcin (2 121 porcs en 2017), 2,1 pour la SAU (61,2 ha) et 1,4 pour les unités de travail annuel (UTA). La main-d'œuvre est plus nombreuse en exploitation porcine (2,40 UTA vs 1,83 en lait ou 1,36 en bovin viande) et salariée à 39,2% (contre 12,6% en lait ou 6,6% en bovin viande). L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 50 ans en 2017, contre 41 ans en 1990.

La production de valeur ajoutée par UTA est de 48% plus élevée en porc (50,3 k€ en moyenne sur 2008-2017) que dans l'ensemble des orientations technico-économiques (OTEX) (33,9 k€), et plus particulièrement qu'en bovin lait (31,7 k€) ou en viande (10,0 k€). Autour d'une tendance à peu près stable, elle est aussi beaucoup plus fluctuante (effets des prix du porc et de l'aliment). Une fois déduites toutes les charges courantes, le résultat courant avant impôt (RCAI), qui doit permettre de rémunérer le travail non salarié (UTANS) et les capitaux propres, est aussi beaucoup plus fluctuant en porc que dans les autres spéculations, à l'exception des exploitations de cultures oléoprotéagineuses depuis 2007. En moyenne sur 10 ans (2008-2017), par UTANS, le RCAI en porc n'est que 13% supérieur à la moyenne de l'ensemble des OTEX (30,5 k€ vs 27,0 k€), du fait du fait d'un niveau d'amortissement plus élevé et d'une dépendance plus forte aux facteurs de production extérieurs (travail salarié, terres louées, capitaux empruntés) (Figure 2).

<sup>1</sup> OP : organisation de producteurs

<sup>2</sup> FEI : institution de l'UE spécialisée dans le financement à risque des PME-TPE

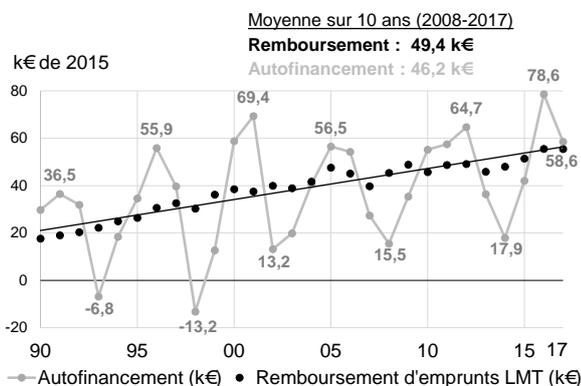


$RCAI = production + subventions - consommations intermédiaires - amortissements - charges salariales - fermages - intérêts$

**Figure 2** – Résultat courant avant impôt par UTANS

Source des figures 2 à 4 : RICA, traitement ifip

Les dotations aux amortissements des exploitations porcines ont suivi l'augmentation de leur taille, passant de 15,8 à 51,2 k€ entre 1990 et 2017. Ce niveau est très supérieur à celui des exploitations bovins lait (36,1 k€) ou viande (23,6 k€) dans lesquelles la part d'immobilisations amortissable est moindre. Pour rembourser les emprunts, l'autofinancement de l'exploitation (RCAI + dotations aux amortissements + résultat exceptionnel - prélèvements privés) peut selon l'année être très suffisant (2016) ou très insuffisant, voire négatif (1993, 1998) (Figure 3). En moyenne sur 10 ans, l'équilibre n'est pas tout à fait atteint, avec 46,2 k€ d'autofinancement pour 49,4 k€ de remboursement.



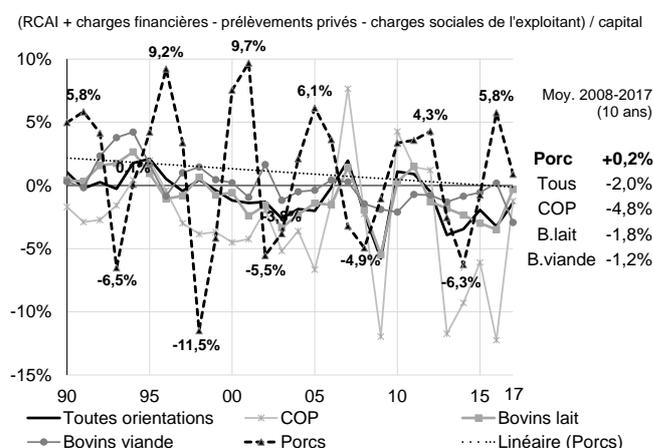
**Figure 3** - Autofinancement vs remboursement d'emprunts

Le besoin en financement (immobilisations + Besoin de Fonds de Roulement) d'une exploitation porcine spécialisée est passé de 323 à 557 k€ de 1990 à 2017 (x 1,7), 840 k€ en moyenne en Bretagne, avec une accélération depuis 2010 sous l'effet de la mise en groupe des gestantes. Il est plus élevé en porc que pour l'ensemble des OTEX (381 k€/UTANS vs 263 k€ respectivement). Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) représente 27% du total en porc (152 k€) contre 17% en lait (72 k€) ou 21% en bovins viande (89 k€). Les 405 k€ d'immobilisations comprennent 208 k€ de bâtiments, 90 k€ de matériel, 49 k€ de cheptel reproducteur et 25 k€ de foncier.

Pour financer ce besoin, les exploitations porcines recourent massivement à l'emprunt, avec un taux d'endettement de 67% en 2017, vs 43% pour l'ensemble des OTEX. Le montant total des dettes par UTANS a doublé entre 1990 et 2017, passant de 141 à 301 k€ (455 k€ en Bretagne en 2017) en porc contre 135 k€ pour l'ensemble des OTEX. L'indépendance financière des exploitations porcines (part des capitaux propres dans les

capitaux permanents : 43% en 2017) tend à diminuer et est plus faible que celle des autres OTEX (76% en bovin viande et 62% en lait), en relation néanmoins avec des dimensions économiques contrastées selon l'activité.

Ainsi, le besoin en capitaux, déjà élevé en porc, augmente encore du fait de la concentration structurelle des élevages, des gains des productivités du travail et des truies, et du renchérissement des coûts de la construction. La capitalisation par unité de travail familial s'intensifie avec le recours croissant au travail salarié. La volatilité des revenus et les crises fragilisent la structure de bilan (manque de capitaux propres) et saturent la capacité de remboursement lorsque des dettes à court terme sont converties en dettes à long et moyen terme. Enfin, l'érosion de la rentabilité de l'activité la rend moins attractive pour les investisseurs (à commencer par les éleveurs) et plus risquée à financer. Ceci dit, en moyenne sur 10 ans, la rémunération du capital (Figure 4) est de 0,2%, supérieure aux autres productions à la rentabilité négative. Autour d'une tendance à la baisse, elle fluctue entre - 11,5% en 1998 et +9,7% en 2001.



**Figure 4** – Taux de rémunération du capital

L'analyse des données comptables et les entretiens font ressortir les atouts et limites de la production porcine en termes d'investissement et de financement (Tableau 1).

**Tableau 1** - Atouts et limites de la production porcine

Atouts	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'investissement est productif</b> : amélioration de la productivité des facteurs de production</li> <li>• <b>La rémunération des capitaux investis</b> est supérieure aux autres productions</li> <li>• <b>L'organisation des producteurs en groupements est efficace</b> : appui technique et financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fortes fluctuations des revenus</b></li> <li>• <b>Intensité capitalistique</b></li> <li>• <b>Erosion de la rentabilité</b></li> <li>• <b>Image et attractivité de l'activité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les porteurs de projet</li> <li>- pour les investisseurs</li> </ul> </li> </ul>

**2.1.2. Pas de réelle défaillance du marché mais des enjeux nécessitant d'autres solutions de financement**

Le financement des investissements de croisière ne pose pas ou peu de problèmes nécessitant la recherche de solutions innovantes. En général, les financements classiques suffisent : subventions, prêts bancaires et garanties réelles, prêts d'honneur, familiaux, du cédant ou de l'OP (Tableau 2). Des difficultés de financement apparaissent cependant dans deux situations : 1) un risque jugé trop important du fait du montant du projet (plus de 1 M€) et/ou du manque de références sur le candidat ou le projet (innovant), amenant à partager le risque au sein de « pools » (banques, OP, autres apporteurs de capitaux et de garanties), et 2) le manque de porteurs de projets qui peut conduire à chercher des investisseurs extérieurs. Trois

enjeux en termes de financement sont identifiés nécessitant d'élargir l'écosystème de financement à d'autres acteurs, privés ou publics, autour d'un axe dominant qui resterait bancaire : l'installation, la résistance aux aléas et à la volatilité des marchés, et la transition agroécologique des systèmes d'élevage. Concernant l'installation, la reprise d'un élevage de 250-300 truies nécessite un investissement d'environ 1 million d'euros (500 k€ de reprise et 500 k€ de travaux), hors cheptel reproducteur et BFR, soit en moyenne 3 700 € par truie (1 900-

2 000 € de reprise, hors stock, et 1 800 € de travaux). Comparativement aux performances techniques, le prix d'achat de l'élevage a un impact limité sur le coût de revient. Un écart de 100 k€ du prix d'achat d'un élevage de 200 truies génère un écart d'amortissement de 25 € / truie / an sur 20 ans soit environ 1,2 cts€ / kg carcasse. En comparaison, un écart marginal de un porc vendu (en plus) / truie / an ou de 0,1 point d'indice de consommation (en moins) améliore la marge de 66 et 68 €/ truie / an respectivement et en moyenne sur cinq ans.

**Tableau 2** - Récapitulatif des solutions de financement

Besoins	Objectifs	Solutions
INSTALLATION – TRANSMISSION	Faciliter l'installation ou la reprise	Reprise progressive : crédit vendeur, capitalisation progressive par un salarié
		Séparation du capital immobilier et du capital d'exploitation dans deux sociétés distinctes. La société d'exploitation loue les bâtiments à la société immobilière.
	Faciliter l'accès au foncier	Portage par le cédant ou la SAFER
		Prêts bancaires sur 20 ans, amortissables ou <i>in fine</i>
CYCLE D'INVESTISSEMENT	Renforcer les capitaux propres	Prêts d'honneur à la personne par l'économie sociale et solidaire, des régions, des OP...
		Financement participatif (dons ou prêts) : Mimosa, Bluebee, Ulule, Agrilend...
		Investisseurs : cédants, capital-investissement (Labeliance...)
	Financer les investissements	Intégration par la filière (OP, transformateurs, distributeurs)
CYCLE D'EXPLOITATION	Financer le BFR	Offre bancaire classique satisfaisante : taux fixes, durées modulables, garanties réelles
		Subventions
	Faire face à la volatilité des prix et revenus	Fonds de roulement : prêt cheptel ou aliment de l'OP
		Trésorerie : OC et CT bancaires
Contractualisation		
GARANTIES	Renforcer les garanties apportées aux financeurs	Epargne de précaution défiscalisée (DPE)
		Modulation possible des annuités bancaires
		Garanties réelles sur des biens : hypothèque, warrant, dailly
		Garanties personnelles : caution
		Caution de l'OP
		Garants professionnels (fonds de garantie) : SIAGI, Inpaq Développement, Alter'NA...

Source : auteur

## 2.2. D'une politique de subvention aux instruments financiers

Depuis 2014, sur les grands besoins de financement classiques du secteur agricole (renforcement des fonds propres, financement des immobilisations et du BFR, garanties), l'Etat français évolue, sous l'impulsion de la Commission européenne, d'une politique basée sur les subventions et aides d'urgence vers des instruments financiers. L'objectif est à la fois de faciliter de manière induite l'accès aux produits financiers bancaires et d'opérer une forme de « revolving ». Les concours injectés ne le sont pas « à perte », à l'instar d'une subvention, mais peuvent être « recyclés », ce qui dans le contexte de pression sur la dépense publique intéresse de plus en plus d'acteurs publics. Emanant de divers intermédiaires financiers (publics, parapublics, privés), l'offre est complète : fonds de capital investissement, fonds de prêts, fonds de garantie. Mais elle peut manquer de maturité et nécessiter des adaptations aux modèles économiques agricoles. En complément des subventions aux investissements, par exemple en France du PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) depuis 2015, les États membres peuvent utiliser ces instruments financiers dans leurs programmes de développement rural (PDR) afin de canaliser les cofinancements du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) vers des projets soutenant un large éventail d'entreprises rurales. Pour la période 2014-2020, la France bénéficie de 11,4 milliards d'euros de crédits FEADER, alloués aux 27 PDR élaborés par les régions en fonction des besoins de leurs territoires. Depuis 2014, les régions sont à la fois autorités de gestion du FEADER et chefs de file des compétences

économiques (dont agricoles) par application de la loi NOTRe. Elles ont ainsi la compétence exclusive pour « définir des régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région ».

### 2.2.1. Subventions aux investissements du PCAE

Sont éligibles aux aides du PCAE les exploitations agricoles et les groupements d'agriculteurs dans toutes les productions. La modernisation des élevages est la première priorité du plan, avec l'objectif d'améliorer leur performance économique, environnementale, sanitaire et sociale (sélection des projets à travers un système de points par critère). En Bretagne, le montant maximum subventionnable est compris entre 120 k€ (exploitant individuel) et 200 k€ (GAEC à 3 associés et plus) et le taux d'aide maximal est de 40% (+10% si JA). Sur 2014-2020, l'enveloppe annuelle consacrée au PCAE, intégrant les crédits apportés par les régions et l'UE, atteint 350 M€.

### 2.2.2. Fonds de capital investissement et d'intégration

Un fonds de capital-investissement prend une participation dans le capital d'une société, matérialisée par les actions remises aux investisseurs. L'entreprise doit être ouverte à l'idée que des actionnaires externes influent sur son processus décisionnel. Créé en 2012 pour « répondre au besoin de financements alternatifs du monde agricole », le fonds Labeliance Invest a ainsi pour objectif d'apporter en fonds propres, au porteur de projet, 10 à 20% du plan de financement global. Labeliance Agri, créée en 2013, investit dans des SCEA sous forme minoritaire (<49% du capital), en association avec l'exploitant (50,01%) et un GUFA (groupement d'utilisation de financements agricoles, structure professionnelle témoignant de l'implication des acteurs de la filière) (1%). Les

investisseurs (personnes physiques) utilisent le fonds Labeliance comme outil de défiscalisation, avec un ticket d'entrée de 30 k€ et un horizon de placement de 8 ans, prorogable deux fois d'un an, soit 10 ans maxi. En juillet 2021, Labeliance amorcera les premiers désinvestissements. L'exploitant devra, dans un délai d'un an prorogable une fois, racheter les parts de Labeliance et du GUFA. Avec un objectif de rentabilité compris entre 35% et 55% sur 8 ans et 2% de frais de suivi par an, le coût pour l'éleveur est a minima de 6,375% par an  $((35+2 \times 8) / 8 / 100)$ , ce qui est très élevé comparativement à la rentabilité des capitaux constatée (0,2% en moyenne sur 10 ans). En pratique, très peu de projets ont été réalisés avec Labeliance en raison de son coût, de sa durée et de son impact sur la gouvernance (l'éleveur ne peut décider seul d'investir ou d'augmenter ses prélèvements privés). Le rendement attendu par les investisseurs, trop élevé sur une période trop courte, n'est pas adapté à l'économie agricole, surtout quand les taux d'intérêt des emprunts à long et moyen termes sont bas. Autrement dit, un actionnaire coûte plus cher qu'un banquier aujourd'hui. Par ailleurs, le monde agricole n'est pas forcément prêt à accepter l'entrée d'investisseurs extérieurs au capital des exploitations et ses conséquences sur la gouvernance.

D'autres solutions sont trouvées par les acteurs de la filière. Au-delà de l'octroi de prêts à leurs adhérents pour le cheptel reproducteur ou les stocks, et du portage de parts sociales (maternités collectives), les OP peuvent être amenées à investir, à des degrés divers, dans des élevages en l'absence de candidats à la reprise, en particulier dans certains cas stratégiques : élevages de sélection-multiplication, maternités collectives, élevages de 500 truies ou plus... Par ailleurs, dans certaines régions, des éleveurs peuvent être motivés par la production porcine sans pouvoir ou vouloir apporter le financement. La solution proposée par la coopérative Fipso depuis 2016, au travers de la création avec le groupe Avril de la SAS SOPORC, consiste à financer des bâtiments d'engraissement (2 000 places minimum) et à les louer ensuite aux éleveurs qui les exploitent (baux de long terme). L'éleveur peut à tout moment reprendre des parts à la société immobilière (Réussir porc, 2019).

### 2.2.3. Fonds de prêt

Un fonds de prêt est une source de financement d'emprunts destinés à plusieurs projets de développement d'entreprises. De nouveaux prêts peuvent être octroyés pour de nouveaux projets au fur et à mesure que les différents projets remboursent leurs emprunts. Les fonds d'emprunt bénéficiant du cofinancement du FEADER peuvent offrir aux PME des conditions plus favorables que le crédit commercial.

Certaines OP ont créé des fonds de prêts pour aider leurs adhérents à réaliser leurs projets. Ainsi, en 2014, Triskalia a créé la SAS Porc Avenir, devenue Elevage Avenir en 2018, en s'ouvrant à la volaille, aux œufs et au lait. Intégralement alimentée par Triskalia par levée de fonds auprès de la banque, Elevage Avenir fonctionne avec un comité d'agrément devant lequel le jeune candidat présente son projet. Le fonds prête à ses adhérents pour leurs projets 250 € par truie, sans autre plafond, avec 7 ans de différé et un remboursement fonction de l'EBE. Pour pouvoir alimenter le compte courant associé, la SAS Elevage Avenir doit être associée et prendre au moins 5% du capital de la société. Ces choix sont controversés : jugés inévitables par certains, comme une atteinte à la liberté de choix des éleveurs pour d'autres, ou encore comme privant les OP des capitaux nécessaires pour la modernisation de leurs propres outils.

<sup>3</sup> Inpaq Développement a été créé en 1993 pour éviter à l'éleveur de mettre en garantie ses biens personnels. Il garantit 30% du montant emprunté sur

La région Bretagne et la Caisse des Dépôts ont aussi créé un fonds de prêts d'honneur, en 2007, BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission) pour faciliter la reprise de (très) petites et moyennes entreprises. En 2016, il a été étendu aux filières porcines, bovines, volailles et serres. Un prêt d'honneur est un prêt personnel (au porteur de projet), sans intérêt, ni garantie. Son affectation aux fonds propres de l'entreprise permet d'améliorer son autonomie financière et donc l'accès au financement bancaire. Les prêts d'honneur sont distribués par la plateforme Initiative France, dans plusieurs régions de France (AURA, Bretagne, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, PACA). Selon les cas, ils sont alimentés par les régions, la Caisse des Dépôts et des OP. Le montant du prêt BRIT agricole est compris entre 20 000 et 50 000 €, pour une durée de 60 mois, avec un différé possible jusqu'à 36 mois. Le candidat doit suivre un plan de professionnalisation personnalisé et solliciter les aides JA ou SIA pour l'installation. Son plan de financement doit inclure au moins un prêt bancaire. Autre exemple de fonds de prêt d'honneur mais étendu aussi au développement (Tableau 3), le FRISIPP (Fonds Régional Interprofessionnel de Soutien à l'Investissement en Production Porcine) a été créé en 2015 en Nouvelle Aquitaine, en complément du fonds de garantie Inpaq Développement<sup>3</sup>. Il est doté d'un million d'euros par an pendant 6 ans, provenant à 51% de fonds privés (OP, interprofession régionale, banque) et 49% de financements publics (région).

**Tableau 3 - Prêt d'honneur FRISIPP en Nouvelle Aquitaine**

<b>Investissements éligibles</b> : développement porcin (reprise, création, modernisation, agrandissement)
<b>Bénéficiaires</b> : éleveurs de porcs de Nouvelle Aquitaine
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adhérents d'une OP ou ayant un organisme garant</li> <li>○ Sous SIQO ou démarche à forte image (races locales)</li> <li>○ Relevant du régime social agricole</li> </ul>
<b>Forme</b> : avances remboursables
<b>Taux</b> : 0% <b>Durée</b> : 10 ans maxi avec un différé de remboursement de 2 à 3 ans.
<b>Montant</b> : 20% du projet avec un plafond de 100 000 € par projet, multiplié par le nombre d'associés exploitants si GAEC
<b>Examen des demandes d'accompagnement financier</b> : par un comité technique d'engagement composé des partenaires publics et privés et des représentants des structures professionnelles, contributeurs du fonds de soutien.

### 2.2.4. Fonds de garantie

Un fonds de garantie sert à apporter une garantie financière pour un crédit demandé par une entreprise et à faciliter l'accès au financement bancaire. Il met en dépôt un montant couvrant le crédit accordé, utilisé par la banque comme garantie.

#### 2.2.4.1. Fonds de garantie de la SIAGI

Créée en 1966 par les Chambres de métiers pour faciliter l'accès au crédit des entreprises artisanales, puis à d'autres secteurs dits d'activité de proximité, la SIAGI (Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissements) donne sa garantie aux banques pour les prêts qu'elles accordent aux entreprises. Le capital de la SIAGI est détenu à 61% par des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, 24% par sept groupes bancaires et 15% par Bpifrance. La SIAGI intervient pour couvrir entre 15% et 80% du risque de la banque. Pour cela, elle gère un Fonds Mutuel de Garantie indivis entre les adhérents emprunteurs, alimenté par leurs versements. Les objets de crédit garantis sont la reprise d'entreprise (47% de l'activité), le

sept ans. Son effet levier est de 7 (1,4 M€ de garantie / 10 M€ de prêt).

développement (41%) et le BFR (13%).

Le coût de la garantie, jugé élevé par certains, dépend du montant de l'emprunt et du taux de garantie, autour de 2,3% du montant du prêt.

La SIAGI copilote aussi, avec les Conseils Régionaux, des fonds de garantie en AURA, PACA, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre, Normandie, Bourgogne Franche Comté. Par exemple, lancé en 2012 et géré par la SIAGI, le fonds de garantie de la filière viande blanche Centre (porcs, volailles, veaux) est doté de 1 million € (50% de la Région, 50% de la Profession). Les porteurs de projets (création, extension, reprise) peuvent bénéficier d'une garantie à hauteur de 75% de leur emprunt pour un investissement compris entre 15 000 et 300 000 €.

#### 2.2.4.2. Fonds de garantie de Nouvelle Aquitaine

Pour améliorer les conditions de financement octroyées par les intermédiaires financiers aux entreprises agricoles (caution personnelle réduite, taux d'intérêt réduits, garantie gratuite), les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ont développé, avec le FEI, les fonds de garantie Foster en 2016 et Alter'NA en 2018. Opérationnel fin 2019, Alter'NA est doté de 30 M€ de fonds publics (16 M€ de la Région et 14 M€ du FEADER) et devrait générer environ 150 M€ de prêts (effet levier attendu de 5) en cinq ans au profit de 1 500 bénéficiaires finaux du secteur agricole de Nouvelle-Aquitaine.

#### 2.2.4.3. INAF, fonds de garantie national

Dans le cadre du Grand Plan d'Investissement 2018-2022, dont le volet agricole est doté de 5 Mds€ sur 5 ans, le FEI a conçu, en collaboration avec le gouvernement français et son Ministère de l'Agriculture, l'Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF). Complétant les dispositifs créés en Occitanie et Nouvelle Aquitaine, l'INAF mobilise des fonds nationaux (54 M€) et européens (45 M€ du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques ou « Plan Juncker ») dans un instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts. Avec un effet levier attendu de 6 à 10, le fonds INAF devrait générer jusqu'à un milliard d'euros d'investissement de la part des agriculteurs français.

L'initiative a pour but d'accompagner la montée de gamme en soutenant le financement des agriculteurs. Sont privilégiés les projets d'investissement visant à mieux répondre aux attentes des consommateurs (filières de qualité, contractualisation, circuits de proximité), l'installation de jeunes agriculteurs dans le cadre d'un projet agro-écologique ou générateur de valeur ajoutée ou d'emploi, la transformation des modèles agricoles (performance économique, sociale, environnementale et sanitaire), la diversification des activités et des revenus des exploitations, la mise à niveau des actifs en termes d'utilisation des ressources (énergie, chaleur, eau). Les Intermédiaires Financiers sélectionnés (banques) doivent transférer le bénéfice de la garantie aux Bénéficiaires Finaux (agriculteurs) sous la forme de taux d'intérêt réduits, de garanties réduites, de contributions réduites en fonds propres, de meilleures durées de prêt ou d'autres formes dans le but d'améliorer l'accès au financement.

La garantie est gratuite et couvre les pertes matérialisées dans une période de 10 ans à partir de la signature du financement. INAF couvrira, gratuitement, les pertes encourues par l'Intermédiaire Financier au regard de chaque prêt éligible en défaut, à proportion de la quotité garantie (80%) et jusqu'au montant plafond qui augmentera proportionnellement à mesure que le portefeuille de nouveaux prêts sera constitué (jusqu'à 12-20% selon la banque). Les prêts devront avoir une durée de 12 à 180 mois, être amortissables, ne pas dépasser 3 M€ et ne pas être assimilables à des quasi fonds propres.

## CONCLUSION

L'évaluation ex ante du besoin et de l'offre de financement des exploitations porcines confirme le bon fonctionnement du financement bancaire en France et identifie des situations et enjeux nécessitant des solutions innovantes, de type fonds de prêts, de garantie ou plus rarement d'investissement. Le principal problème des offres privées est leur coût souvent élevé pour l'éleveur. S'ajoute, pour les fonds d'investissement, un impact sur la gouvernance de l'exploitation et des freins culturels face à ce type d'apports de capitaux.

L'agriculture est une « économie du temps long », qui nécessite un financement « patient » (de longue durée et à bas coût). L'offre de « capital patient » semble ne pouvoir se déployer que par une première levée de fonds publics ou parapublics, par l'Etat, la Caisse des Dépôts, les Conseils Régionaux, c'est-à-dire des acteurs pour lesquels l'intérêt général prime sur le rendement attendu du capital investi. Un des intérêts de ces instruments financiers est l'économie qu'ils permettent sur les dépenses publiques. La Commission européenne annonce une baisse de 5% du budget de la PAC dans la prochaine programmation (hors Royaume-Uni) ; la cour des comptes européenne l'évalue plutôt à 15,3% en euros constants (-11,2% pour le 1er pilier, -27,6% pour le 2<sup>nd</sup>). Mais l'utilisation de fonds publics (régionaux, nationaux, européens, avec un degré de complexité croissant) est soumise à des critères stricts de sélection et de contrôle des bénéficiaires finaux. Il en résulte que les dispositifs créés sont accessibles en définitive principalement à des élevages avec de bons profils (situation économique et financière), alors qu'ils ne sont pas ceux ayant le plus de difficulté à accéder au financement sur le marché.

L'étude conduit à formuler les préconisations suivantes à l'intention de différents acteurs de l'écosystème de financement (besoin/offre, privé/public) : créer des programmes de formation en gestion financière destinés aux agriculteurs, améliorer leur information et celle de leurs partenaires sur les instruments financiers qui se développent, renforcer la concertation et la coordination entre acteurs et échelons administratifs pour adapter ces instruments financiers à l'agriculture, mettre à disposition des financeurs des références technico-économiques (coûts et performances de bâtiments et conduites d'élevage innovants, impact économique des investissements...).

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Delanoue E., Dockès A.-C., Chouteau A., Philibert A., Magdelaine P., Roguet C., 2017. Points de vue et attentes des consommateurs et citoyens vis-à-vis de l'élevage. Une étude quantitative auprès de 2 000 personnes en France. Journée Rech. Porcine, 49, 295-300.
- Plans de filières, 2018 : <https://agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres>
- Réussir Porc, n°268, mai 2019. Fipso s'adapte à la demande des marchés, page 20
- Roguet C., Massabie P., Gourmelen C., Douguet G., 2007. Les bâtiments d'élevage de porcs en France : quel besoin d'investissement au regard de leur état ? TechniPorc, Vol. 30, N°6: 1-7.
- Roguet C., 2017. Evolution des exploitations porcines en France depuis 2008. Effets des contraintes économiques et réglementaires et conséquences sur le potentiel de production. Les Cahiers de l'IFIP, Vol 1, N°1, 1-10.